



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 72350

Texte de la question

La Croatie refuse de s'avouer vaincue. En effet, pour Zagreb, le processus d'élargissement de l'Union européenne est irréversible. Même si « le contexte est moins favorable », comme les autorités croates le précisent, elle croit toujours en ses chances d'intégrer prochainement l'Union européenne. Tous les pays des Balkans tentent ainsi de faire bonne figure. Mais le doute s'est insinué sur la volonté de l'Union européenne, en pleine crise interne, d'absorber de nouveaux membres. Après la Roumanie et la Bulgarie, attendues en 2007, ou au plus tard en 2008, la Croatie devrait être la prochaine à rejoindre l'Union. Mais l'ouverture de ses négociations d'adhésion, qui, prévue le 17 mars 2005, avait été repoussée in extremis, dépend de sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Et ce report risque de s'éterniser si Zagreb ne livre pas le général en fuite Ante Gotovina, inculpé de crimes de guerre, ou ne montre pas qu'elle fait tout pour le localiser. Par ailleurs, certains États membres de l'Union européenne, comme la France, seraient désormais réticents à la poursuite de l'élargissement, tandis que le soutien de l'opinion croate, heurtée par le forcing européen autour de M. Gotovina, ne cesse de fléchir. Plus que la Croatie, qui a reçu le statut de candidat, les autres aspirants des Balkans (Serbie-et-Monténégro, Bosnie, Albanie, Macédoine) risquent d'être les grandes victimes du chaos communautaire. Or la perspective d'adhérer un jour à l'UE a été jusqu'ici l'aiguillon de leur démocratisation. Si elle disparaissait, les experts redoutent un retour du nationalisme. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

C'est en 2000 que les pays des Balkans occidentaux (Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro, Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, ARYM) se sont vus ouvrir une perspective européenne, une fois que toutes les conditions requises auront été remplies. Le processus de stabilisation et d'association lancé en juin 1999 constitue le cadre des relations de ces pays avec l'Union européenne : le rythme de rapprochement dépend des efforts déployés par chaque pays pour respecter les critères de Copenhague et les conditionnalités du processus et, une fois que des progrès suffisants sont constatés, les négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) peuvent être lancées. À ce jour, seuls deux ASA (avec la Croatie et l'ARYM) sont en vigueur. Une fois cet accord signé et mis en oeuvre, une nouvelle étape dans le rapprochement du pays vers l'UE peut être envisagée. Le Conseil européen de juin 2005 a réaffirmé « son engagement en faveur de la mise en oeuvre intégrale de l'agenda de Thessalonique qui souligne que l'avenir des Balkans occidentaux est dans l'Union européenne ». S'agissant de la Croatie qui a déposé sa candidature en février 2003, l'Union, sur la base d'un avis de la Commission et au vu du respect des critères politiques de Copenhague et des conditionnalités définies par le processus de stabilisation et d'association, a reconnu en juin 2004 la qualité de candidat à ce pays et décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion le 17 mars 2005, « pour autant que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY ». Dans ce contexte, le Conseil de l'UE a décidé le 16 mars de reporter l'ouverture des négociations, tout en réaffirmant son engagement à lancer le processus dès qu'il aura constaté une pleine coopération de Zagreb avec le TPIY. Une

nouvelle évaluation des progrès de la Croatie dans ce domaine sera faite dans le courant du mois de septembre. Par ailleurs, l'ARYM a déposé officiellement sa candidature à l'UE en mars 2004. À la demande du Conseil, la Commission devrait rendre début novembre son avis sur cette candidature, sur lequel les États membres seraient amenés à se prononcer. Le Conseil européen de juin 2005 a encouragé l'ARYM à intensifier ses efforts dans cette perspective. En ce qui concerne l'Albanie, les négociations en vue de la finalisation d'un ASA sont bien avancées. S'agissant de la Serbie-et-Monténégro, l'UE a réaffirmé en juin 2005 qu'elle était désireuse d'engager dès que possible des négociations en vue de la conclusion d'un ASA. Les travaux de préparation de ces négociations sont en cours au sein de l'UE en vue d'un lancement du processus, si possible début octobre. Enfin, l'UE a marqué en juin 2005 sa disponibilité à ouvrir les négociations avec la Bosnie-Herzégovine pour la conclusion d'un ASA, dès que les conditions requises seront réunies.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72350

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7767

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9179